

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE REININGUE

ARRONDISSEMENT
DE MULHOUSE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2011

Nombre de
Conseillers élus :
19

Sous la présidence Monsieur Alain LECONTE Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres
présents et ouvre la séance à 20 heures.

Nombre de
Conseillers en fonction :
19

Présents, Madame et Messieurs les Adjointes : Gérard PAPIRER, Jules GERBER, Fabienne KNECHT et Philippe FUCHS. **Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :** Pierre SPONY, François BILLIG, Marie-José SCHWIMMER, Catherine SZCZYGLOWSKI, Pascale DE FRANCESCHI, Jean-Paul WEHRLIN, Claude JAUFFRET et Christian BUSCH.

Nombre de
Conseillers présents :
13

Absents excusés et non représentés : Madame Solange KAUFFMANN.

Absent non excusé :

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Claude MECHALI à Monsieur Gérard PAPIRER
Madame Christine GRUNENWALD à Madame Fabienne KNECHT
Monsieur Bernard STOLTZ à Monsieur Pierre SPONY
Monsieur François DIETSCH à Marie-Josée SCHWIMMER
Monsieur Christophe KUTTLER à Monsieur Jean-Paul WEHRLIN

Secrétaire de séance : Madame Anne WAECHTER, Secrétaire Générale.

Point 6. - Motion en faveur du déstockage des déchets de STOCAMINE.

A l'unanimité de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) de StocaMine et en présence des représentants des cinq collèges à savoir les associations, les collectivités (communes, département région), l'administration, les syndicats et les industriels, un comité de 13 experts nationaux et internationaux a été mise en place.

Avec pour mission d'apporter son expertise pour une aide à la décision, ce comité présidé par M. Pierre BEREST, directeur de recherches à l'école polytechnique a rendu son rapport.

Parallèlement, la société StocaMine et le collectif Déstockamine ont eu l'occasion à plusieurs reprises d'exprimer et faire leurs arguments quant au devenir du site.

Aujourd'hui, nous sortons d'une phase importante d'expression et de confrontation des différents points de vues, permettant d'appréhender les tenants et les aboutissants liés à la fermeture du site : risques tant humains qu'environnementaux, faisabilités techniques, destination des produits déstockés ou à l'inverse, moyens alternatifs de préservation de la nappe.

Nous faisons en effet de cette possibilité offerte à chacun, experts scientifiques, entreprise, le collectif, d'exprimer sa vision et de pouvoir en débattre, une condition nécessaire et indispensable avant toute prise de position. Nous pouvons regretter à ce jour que les différentes parties n'aient pu aboutir à la coproduction d'une solution partagée par tous et ce malgré les démarches que nous avons entreprises.

Dans ce contexte et rappelant que la décision définitive appartient à l'Etat, il convient de rappeler que pour nous :

- la protection de la nappe phréatique était l'enjeu non négociable dans la décision future de fermeture de StocaMine

.../...

- la sécurité du personnel dans les opérations à venir est une autre exigence sur laquelle on ne peut transiger
- une solution pérenne et adaptée pour le devenir du personnel doit être considérée avec la même détermination.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

DECIDE D'ADOPTER une motion demandant :

- le lancement rapide d'une opération de déstockage de tous les déchets en mettant en avant l'importance d'avoir un site alternatif de stockage qui remplisse toutes les conditions de sécurité (*principe de précaution environnementale*).
- la mise en place d'un comité de suivi associant l'ensemble des parties prenantes pour assurer une évaluation continue des risques et avant tout celui encouru par le personnel en charge des opérations de déstockage (*principe de transparence et d'évaluation*).

Transmis à la Sous-Préfecture
Reiningue, le 28 octobre 2011
Le Maire